



# Poitiers aura sa cité judiciaire en 2013

mardi 24 février 2009, par [lpe](#)



« Il y aura une cité judiciaire à Poitiers » avait promis **Pascal Clément** en 2006. C'est **Rachida Dati** qui s'y est engagée formellement auprès du maire, **Alain Claeys** : la cité judiciaire siègera dans cinq ans dans le bâtiment actuel du **lycée des Feuillants**.

A Poitiers, cela fait des années que l'on entend parler de regrouper les juridictions éparpillées dans la ville. Plusieurs montages financiers ont été proposés à l'Etat et aux collectivités locales, mais aucun accord ne semblait possible. Le projet est ressorti en décembre dernier, quand La **Caisse des dépôts et consignations** et le **groupe Bernard Krief consulting** s'apprêtaient à acheter au diocèse les bâtiments du lycée pour en faire un ensemble commercial et de logements.

Craignant de voir s'échapper « la seule emprise foncière qu'il reste au cœur de ville », Alain Claeys, le député-maire, **Claude Bertaud**, président du conseil général de la Vienne et son ami **Jean-Pierre Raffarin**, sénateur de la Vienne, sont intervenus auprès de Rachida Dati, qui a donné son accord. Une fois acquis par la mairie et le conseil général, le bâtiment sera aménagé par le ministère de la Justice. Le prix d'achat serait de l'ordre de **3 millions d'euros**. Reste à déterminer sa répartition entre les collectivités, et la forme juridique de l'autorisation d'occupation par l'Etat. Les conseils municipal et général doivent délibérer et voter ces décisions avant la **fin du mois de mars 2009**.

## Un chantier immense, un enthousiasme unanime

**Entre 14 et 35 millions d'euros**, c'est le coût que devraient représenter les travaux d'aménagement et de mise aux normes de l'actuel lycée. La future cité judiciaire de Poitiers prendra place dans un **bâtiment du milieu du XIXe siècle, avec une façade et un escalier classés, quatre étages, 18 000 m<sup>2</sup> de superficie et des hauteurs sous plafond de 4 mètres**.

Outre ces obstacles, l'enthousiasme est général. Pour **Martine Ceccaldi**, procureur général, "la nouvelle cité judiciaire offrira de meilleurs environnement et confort de travail aux quelque 300 personnes concernées par le regroupement des juridictions de l'ordre judiciaire" (la cour d'appel, le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes). Enfin, non seulement la présence de la cité dynamisera l'ensemble du quartier, mais elle vient aussi à point nommé s'inscrire dans le projet de rénovation urbaine de la mairie.

*Philippine ARNAL, correspondante du Petit économiste*